

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 98 (1962)
Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

396

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

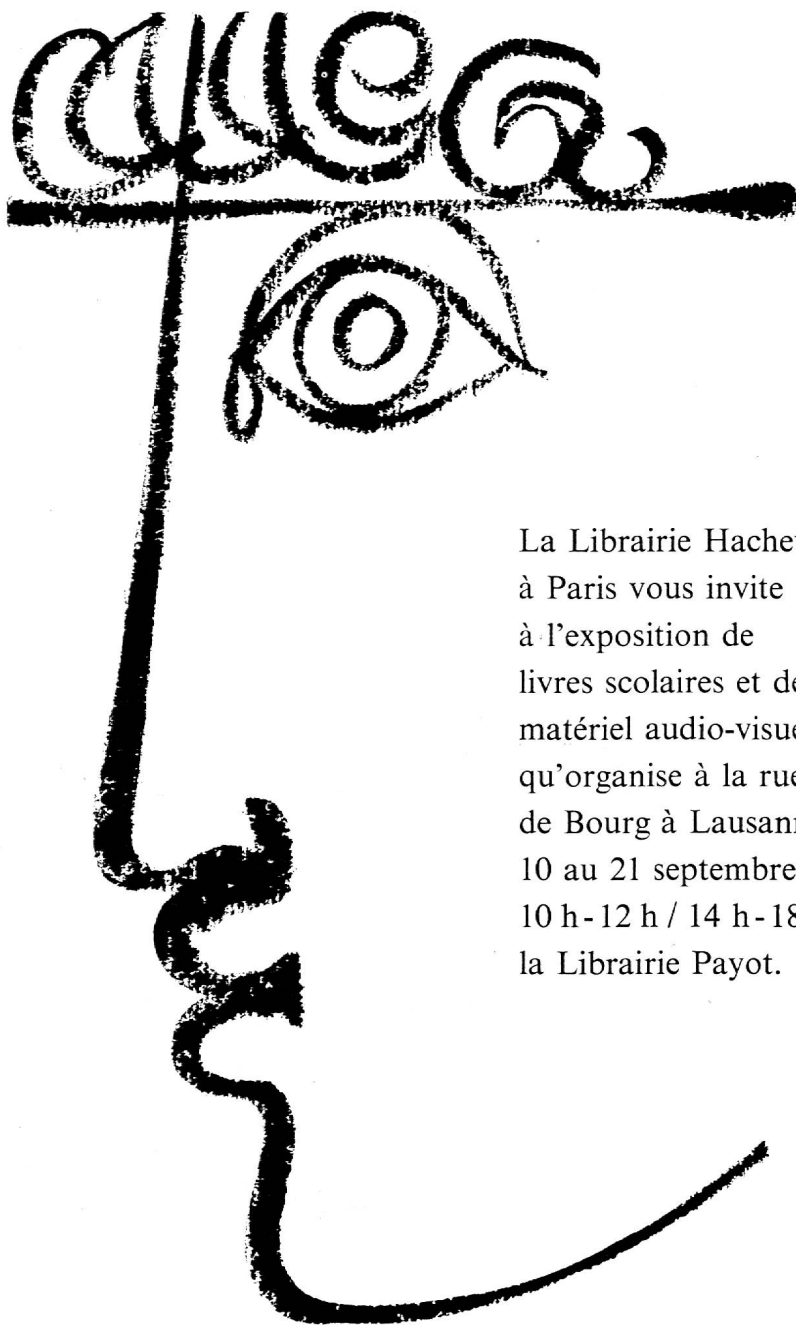
ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9 ; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Vallée de Joux, vue de Rocheray

La Vallée, comme on l'appelle souvent simplement, située pourtant à plus de 1000 mètres d'altitude, s'est peuplée tardivement. Aux colons primitifs sont venus s'ajouter au XIVe siècle, des fugitifs chassés par les grandes épidémies de peste qui dévastèrent les vallées du Jura méridional. Dès le XVIIe siècle, à cause des ressources naturelles insuffisantes pour l'afflux de population, une émigration importante se produisit qui amena des Meylan, des Rochat, des Piguet, des Aubert dans presque toutes les communes du canton de Vaud.





La Librairie Hachette
à Paris vous invite
à l'exposition de
livres scolaires et de
matériel audio-visuel
qu'organise à la rue
de Bourg à Lausanne du
10 au 21 septembre 1962
10 h - 12 h / 14 h - 18 h 30
la Librairie Payot.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Assemblée extraordinaire des délégués

Elle s'est réunie au Restaurant du Grand-Pont, à Lausanne, le 5 septembre à 14 h. 15. A l'ordre du jour, deux points importants :

- a) revalorisation, 2^e étape
- b) mise au point du règlement pour le secrétaire central.

Le problème de la revalorisation, plus spécialement de la requête N° 2 de la SPV (égalité de salaire entre le corps enseignant féminin et le corps enseignant masculin) est présenté par F. Petit, membre de la commission extraparlamentaire en tant que député ayant toujours porté un intérêt vigilant à ces questions, et Robert Pasche, délégué de la SPV à la dite commission. Ces deux exposés fournissent la base d'une discussion nourrie d'où il ressort que l'assemblée, dans sa majorité, tout en étant favorable au principe de l'égalité des salaires, reste attachée à son corollaire, évident, semble-t-il : le réajustement parallèle des charges sociales. Elle n'en fait pas pour autant une condition sine qua non à la requête N° 2, mais estime que le problème des charges sociales doit demeurer une préoccupation constante de nos autorités. Par ailleurs, elle maintient la requête N° 1 (étalement).

Sans voter de mandat, elle fait confiance à R. Pasche qui, tout au long du débat — et même dans certains silences, comme il le dit lui-même — a pu saisir le point de vue des délégués et préparer ses batteries en vue d'un tir dont l'efficacité assurera, espérons-le, nos positions lors de la réunion de la commission.

Quant au règlement, qui fera l'objet d'une publication ultérieure dans le bulletin, il a été adopté après quelques modifications de détail.

Le terrain est ainsi déblayé et la voie ouverte à la mise au concours qui se fera à la fin de septembre, à la fois dans l'« Educateur » et dans la « Feuille des avis officiels ».

R. S.

Objet trouvé

Il a été oublié à l'assemblée extraordinaire des délégués un petit calepin rouge.

Prière de le réclamer à la secrétaire du CC, Mlle Fr. Waridel.

renseignements qui vont suivre et pour lesquels nous le remercions vivement.

En janvier 1960 est entrée en vigueur, sans grande publicité, la loi du 19 juin 1959 instituant une assurance-invalidité obligatoire. Les responsables de l'application de cette loi constatent encore que bien des personnes ne sont pas au courant des conditions que doit remplir un invalide pour être considéré comme tel au sens de la loi et des prestations dont il est en droit de bénéficier.

Nous pensons utile de dresser ici un petit mémento de ce que chacun, et en particulier l'enseignant, devrait connaître.

L'assurance-invalidité (AI) est une assurance de nature parallèle et complémentaire de l'AVS ; elle utilise le même canal administratif.

Est assuré d'office et obligatoirement auprès de l'AI tout Suisse domicilié en Suisse ou rémunéré par une maison suisse et tout étranger domicilié en Suisse. Pour ces derniers, le droit aux prestations est soumis à diverses conditions.

Est invalide au sens de la loi AI tout assuré qui subit, ou qui subira vraisemblablement par la suite, une diminution de sa capacité de gain. Cette invalidité économique doit être présumée permanente ou de longue durée et résulter d'une atteinte à la santé physique ou mentale provenant d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident.

Nature des prestations

L'AI a pour but premier la réadaptation de l'invalidé. Elle vise à introduire, ou à réintroduire l'invalidé dans le circuit économique, à rétablir sa capacité de gain ou éventuellement à la préserver. Dans ce but, l'AI prévoit :

Des mesures médicales : De telles mesures, consistant en des opérations chirurgicales ou des traitements médicaux, ne sont accordées que si elles sont de nature à améliorer ou à préserver de façon sensible et durable la capacité de gain de l'invalidé.

Des mesures d'ordre professionnel : L'invalidé a droit à un examen d'orientation professionnelle. Cet examen est fait par un spécialiste dans l'un des offices de réadaptation dépendant de l'AI. Il est en outre en droit d'obtenir une aide financière pour sa formation professionnelle initiale si elle entraîne, du fait de l'invalidité, des frais supplémentaires. Si l'invalidé doit être réadapté à un autre métier, l'AI prendra à sa charge les frais de cette nouvelle formation professionnelle. Diverses institutions et divers ateliers protégés ont été développés ou créés à cet effet.

A la suite de l'examen d'orientation, de la formation ou de la réadaptation professionnelle et chaque fois que c'est possible, l'invalidé est placé par l'office de réadaptation dans une entreprise privée ou peut, dans certains cas, recevoir une aide pour s'établir de façon indépendante.

Des mesures de formations scolaires spéciales : une aide financière peut être allouée pour des enfants incapables de suivre normalement une école publique par suite d'invalidité physique ou mentale ou incapables de recevoir une instruction et devant être hospitalisés.

sommaire

Partie corporative. — Vaud : Assemblée extraordinaire des délégués. — Objet trouvé. — Que savoir de l'assurance invalidité fédérale. — Invitation. — Jeux en forêt. — Postes au concours. — † Mme R. Ruegg-Bérard. — Neuchâtel : Agenda de poche VPOD 1963. — Course d'automne. — Divers : Mouvement de la Jeunesse suisse romande.

Que savoir de l'assurance-invalidité fédérale

M. Ch. Zahn, conseiller de profession à l'Office cantonal a tenu pendant plusieurs années une classe du canton. Actuellement, il est membre suppléant de la commission cantonale AI.

A ce double titre d'ancien collègue et de spécialiste, il était particulièrement qualifié pour nous donner les

Des moyens auxiliaires : L'AI prend à sa charge les frais de prothèses (membres artificiels, appareils de soutien, etc.), les frais supplémentaires occasionnés par l'aménagement du poste de travail en fonction de l'invalidité de l'ouvrier ou de l'employé. Elle peut en outre fournir à ce dernier, en prêt, un véhicule pour invalide et même, dans certains cas particuliers, un véhicule automobile.

Quand l'invalide ne peut être réadapté (graves troubles du comportement, invalidité physique importante, personne âgée, etc.) ou que, même partiellement réadapté, sa capacité de gain reste inférieure aux 50 % du gain que l'on serait en droit d'attendre de lui s'il était en bonne santé, il a droit à une *rente* que l'on pourrait assimiler à une rente AVS anticipée. Cette rente est diminuée de moitié si l'invalidité économique se situe entre 50 et 66 2/3 %.

L'invalide peut encore bénéficier, dans certaines circonstances, d'indemnités journalières (pendant les temps que durent les réadaptations médicales ou professionnelles), du remboursement de certains frais de voyage, d'allocations pour impotence ou de rentes allouées déjà à partir d'une invalidité économique de 40 %, d'une aide en capital, etc.

Après cette brève présentation, très schématique, nous pensons utile d'attirer l'attention de l'instituteur et plus particulièrement l'attention des maîtresses des petites classes sur certains points plus particuliers concernant les enfants :

Les infirmités congénitales qui peuvent être traitées médicalement aux frais de l'AI font l'objet d'une liste comportant 206 postes parmi lesquels nous pouvons relever : défauts congénitaux importants de la peau, doigts palmés, bec-de-lièvre, gueule-de-loup, malformation congénitale du cœur, certains cas d'épilepsie, faiblesse grave de la vue, strabisme convergent important, surdité importante, malformation importante du pavillon de l'oreille, etc. Si de telles infirmités n'ont pas été soignées avant l'entrée à l'école, il y aurait lieu, avec la collaboration du médecin scolaire, de renseigner les parents sur les possibilités qu'offre l'AI dans ce domaine. Sauf cas exceptionnels, l'AI ne peut prendre en charge rétroactivement de tels traitements, une demande doit être déposée et acceptée par la Commission AI avant l'intervention.

Troubles du comportement : L'AI est une des seules institutions de cette nature à admettre les maladies mentales et, dans les cas graves, les troubles du comportement. En cas de débilité prononcée (QI inférieur à 75), de troubles psycho-moteurs importants (en particulier en cas de troubles de l'élocution), d'insuffisances sensorielles manifestes ou si une accumulation de petites déficiences empêche l'enfant de fréquenter une école publique, l'AI peut allouer divers subsides couvrant dans une mesure plus ou moins large les frais supplémentaires occasionnés aux parents par une formation scolaire spéciale ou une rééducation particulière, et ceci en âge pré-scolaire déjà. Plus vite ces troubles sont soignés, meilleur est le pronostic. Il y a lieu, dans ces cas, d'en aviser le psychologue ou le médecin scolaire, ou un office médico-pédagogique, qui envisagera les mesures à prendre et sera en mesure de préavisier sur un éventuel dépôt d'une demande à l'AI.

D'autre part, il est utile de signaler que l'AI prend à sa charge, sous certaines réserves, les frais de transport d'un enfant invalide du domicile à l'école et les frais de pension si, du fait de son invalidité, ce dernier doit prendre des repas ou être logé hors du domicile familial.

Il peut arriver que des parents refusent de considérer leur enfant comme invalide, malgré des infirmités manifestes ou ne « veulent rien demander à personne », ne se rendant pas compte qu'ils paient, depuis plus d'un an et demi, le 0,2 % de leur salaire comme cotisation à l'AI et que leur employeur en fait autant ! L'AI n'est nullement une œuvre de charité et il est du devoir de chacun de faire usage de cette institution.

Les formules nécessaires pour déposer une demande peuvent être obtenues auprès des agents AVS des diverses localités ou directement auprès des secrétariats des Commissions AI cantonales. Les services compétents donneront tous les renseignements nécessaires aux intéressés et il y a lieu de les consulter chaque fois qu'il y a doute. La décision finale appartient aux diverses commissions cantonales AI, qui se prononcent sur chaque cas individuellement en accord avec la loi, le règlement d'exécution, les diverses directives fédérales, et en tenant compte de l'usage et de la jurisprudence.

Ch. Zahn, conseiller de profession.

Invitation

La Société pédagogique vaudoise, section de Lausanne, avec l'appui de l'Association suisse en faveur des arriérés, organise une conférence de Mme Bideau, agrégée de l'Université de Paris, sur

« La pédagogie de R. Steiner et nos problèmes »

au Palais de Rumine, salle Tissot, le mardi 18 septembre, à 20 h. 15.

Mme Bideau donnant une conférence à Genève, il nous a paru utile de vous faire profiter de son passage et de l'inviter à venir parler également à Lausanne de la pédagogie steinerienne actuellement appliquée dans une dizaine d'écoles de la Suisse romande destinées à des enfants anormaux ou arriérés.

Le comité.

Jeux en forêt

Après-midi de plein air... sorties qui ne seront pas de simples promenades, mais des excursions vraiment instructives et éducatives, dit le plan d'études. Observations et étude de la nature en seront le côté instructif. Les jeux formeront la partie éducative, tant il est vrai que

« Le jeu est le premier et le plus grand éducateur ».

B. P.

Encore faut-il que le maître ou la maîtresse ait à sa disposition un répertoire de jeux vite organisés, sans trop de matériel. C'est dans le but de compléter la série de jeux que chacun connaît que l'AVMG organise, le mercredi 26 septembre

UN APRÈS-MIDI DE JEU EN FORÊT

Rassemblement des participants à 14 h. 30 dans le préau du collège du Chalet-à-Gobet.

Invitation cordiale à tous. Remboursement de la moitié des frais de transport aux membres AVMG. Inscription obligatoire en s'annonçant à J.-L. Cornaz, avenue de Cour 77, Lausanne, au moins deux jours avant ce cours. Assurance facultative : Fr. 2.80.

Postes au concours

Délai d'inscription : 22 septembre.

BALLAIGUES : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 15 avril 1963.

CHABREY : Instituteur ou institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er novembre 1962.

CHESEAUX-NOREAZ : Institutrice primaire.

CONCISE : Institutrice primaire.

LAVEY-VILLAGE : Instituteur primaire. Entrée en fonctions tout de suite.

ORBE : Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions : 29 octobre 1962.

PUIDOUX : Instituteur primaire à Grangeneuve. Entrée en fonctions : 1er novembre 1962.

Délai d'inscription : 26 septembre 1962.

BUSSIGNY p. Lausanne : Maître de classe supérieure. Institutrice primaire.

Indemnité de résidence de Fr. 400.— à Fr. 1200.—.

Les candidats sont priés de prendre contact avec M. le président de la Commission scolaire.

CONCISE : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er novembre 1962.

LE MONT s/Lausanne : Institutrice primaire. Obligation d'habiter la commune.

PIZY : Institutrice primaire. Classe à 3 degrés (17 élèves). Appartenance de trois pièces avec chauffage central à disposition.

YVERDON : Maîtresse de travaux à l'aiguille. Indemnité de résidence. Domicile imposé : Yverdon. Entrée en fonctions : 1er novembre 1962. Les candidates sont priées de prendre contact avec la direction des écoles primaires d'Yverdon.

† Rose Ruegg-Bérard

Le samedi 4 août, parents, amis et collègues ont accompagné à sa dernière demeure celle qui fut une vivante par excellence : Rose Ruegg-Bérard, institutrice à Préverenges jusqu'en 1959.

Enfant d'une famille nombreuses et sans fortune, Rose Bérard avait eu une enfance et une jeunesse difficiles, mais elle portait, chevillés au cœur, un amour immense pour les faibles, les enfants, une Foi sans défaillance, un enthousiasme chaque jour renouvelé pour tout ce qui est beau et bon en ce monde, pour l'art sous toutes ses formes et pour le métier — qu'elle qualifiait de « merveilleux » — d'institutrice. Dès son mariage, tout au début de sa carrière, elle avait pris à sa charge quatre petits frères et sœurs orphelins de mère ; plus tard, le couple Ruegg a sauvé une petite fille étrangère en l'élevant aux côtés de sa propre fille. Lorsque son état de santé l'a obligée à prendre une retraite prématurée, on vit Rose Ruegg se préoccuper du sort des ouvriers étrangers de la région, en héberger plusieurs, s'inquiétant des conditions de famille de chacun, leur inculquant les rudiments du français. « C'est la mama », disaient-ils...

Pour son mari, peintre et architecte épris du passé et sauveur de maintes vieilles demeures, elle fut une compagne d'un dévouement inlassable, une aide intelligente ; pour les collègues et les amis, une femme toujours de bonne humeur, accueillante, perspicace, très personnelle dans ses jugements ; elle savait voir le côté comique des choses et le disait. On ne s'ennuyait jamais dans la compagnie de Rose. Ses élèves l'adoraient. Pour eux aussi, elle était plus la maman que l'institutrice.

A sa fille, à son mari qui fut le plus dévoué des gardes-malades, à sa famille, nous présentons nos condoléances. Qu'ils soient assurés que nous garderons le souvenir de notre collègue.

V.-M.

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Agenda de poche VPOD 1963

Notre agenda de poche sera livré, en 1963, avec la même présentation qu'en 1962, donc dans un porte-feuille pratique en plastic ; il est de nouveau muni d'un crayon s'introduisant dans la reliure spirale.

Le prix a dû être adapté au renchérissement ; il est maintenant de 2 fr. 70 pour la livraison aux sections et de 2 fr. 90 pour la vente aux membres.

La tombola comporte de nouveau dix premiers prix d'une valeur totale de 475 francs, ainsi que de nombreux autres prix.

Commandes au caissier central, M. Claude Grandjean, Temple 11, Fontainemelon, jusqu'au 20 septembre 1962.

Secrétariat fédératif VPOD.

Course d'automne / Pèlerinage Rousseau

Date : Lundi 15 octobre 1962.

Transport par car et bateau.

Itinéraire : Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel - Cerlier - Ile de Saint-Pierre - Champ-du-Moulin (dîner et visite de la maison Perrier) - Môtiers (Maison Rousseau) - Boveresse : facultatif : à pied au tilleul des moines - Monlési (séjour de Rousseau) - La Brévine - Le Locle.

Détails dans un prochain numéro de l'« Educateur » ou par circulaire à demander à Willy Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, Le Locle.

DIVERS

Mouvement de la Jeunesse suisse romande Journée de la Faim

Comme chaque année depuis près de quarante ans, le Mouvement de la Jeunesse suisse romande vous invite, en ce dimanche 30 septembre, à observer sa traditionnelle **Journée de la Faim**. Les recettes de cette manifestation doivent aider le MJSR à porter secours aux enfants les plus déshérités. L'an dernier, ce sont plus de 800 enfants nécessiteux ou de milieux fort modestes qui ont bénéficié de cette aide, soit sous forme de secours matériels, soit en partant dans les colonies de vacances de cette œuvre. Observez donc la Journée de la Faim !

CCP I 105 - CCP II 1973 - CCP IV 959 - CCP IVb 3945

+ TOT que + TARD

Vous aurez à enseigner la Mathématique des Ensembles. Initiez-vous à cette technique en suivant le cours par correspondance de l'Ecole des Techniques Nouvelles de Paris. — Renseignements en Suisse à M. R. Troesch, 49, Quai Ch.-Page, Genève.

Assemblée générale annuelle des Amis du Sonnenberg

Samedi 21 juillet, s'est tenue à Trogen l'assemblée générale annuelle de ce groupement, qui compte une centaine de membres. C'est Willi Vogt qui préside. Les comptes, établis par Wolf Wirz et vérifiés par Bühler (Bâle) et Pulfer (Vaud), sont adoptés, ainsi que le procès-verbal, établi par Erika Ineichen.

L'association, rappelons-le, a pour but de promouvoir tout ce qui peut contribuer à la compréhension internationale, en collaboration avec le Centre de Sonnenberg (Allemagne). Cent douze Suisses ont participé, en 1961, à des rencontres en Allemagne. Un groupe de jeunes de divers pays d'Europe est réuni au Herzberg-sur-Aarau, en même temps que les Journées de Trogen. M. Henri Muller, président de l'Association luxembourgeoise des Amis du Sonnenberg, apporta le salut de son organisation et M. Cunze (Allemagne) donna maintes nouvelles intéressantes de ce qui se passe au Centre du Sonnenberg. Il a permis jusqu'ici de fructueux contacts entre des milliers de participants de tous pays.

La question s'est posée de savoir qui organisera les Journées pédagogiques internationales en 1963. La

majorité estime que Trogen demeure un lieu de ralliement à la fois commode et caractéristique. Mais la possibilité de confier cette organisation à la Suisse romande, une fois ou l'autre, est également examinée. Délégué de la SSPES, M. J.-P. Mouchet (Cortailod) se plut à caractériser l'atmosphère particulièrement favorable de ces Journées, où il lui a été agréable de trouver « la liberté dans la discipline et la discipline dans la liberté ». La place quelque peu congrue faite à la langue française (en effet, seule la conférence de M. J.-P. Rochat a été traduite — mais avec quelle maîtrise ! — par M. Trümple, de Staefa), la possibilité de remettre de brefs résumés, la nécessité d'attirer des participants de France et de Belgique, ont fait l'objet de suggestions et de discussions amicales.

Pour 1963, aucune décision n'a été prise. Naturellement, la plupart des membres souhaitent voir se poursuivre l'heureuse expérience des Journées pédagogiques à Trogen même, dans l'ambiance si favorable du Village Pestalozzi, qui offre d'ailleurs des conditions matérielles d'accueil à tous égards avantageuses. Mais, tôt ou tard, la question se posera aux Romands d'envisager l'organisation de cette semaine, avec les appuis qui ont fait le succès, en 1961, de la rencontre du Genevros.

A. P.

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02

Pour FRIBOURG/NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS :

W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

Nouilles spéciales aux légumes
« CRUS ET FRAIS »

Légumac

LA TIMBALE & SEMOULINE
YVERDON ET FRIBOURG



La maison d'éducation pour jeunes filles « Les Mûriers » à Grandson, cherche

couple directeur protestant.

Les candidats ayant une formation professionnelle ou les qualités requises sont priés d'adresser leurs offres et curriculum vitae jusqu'au 28 septembre à Mme René Favre, Carrels 22, Peseux/NE.



ARKINA
mineral

L'eau de table réputée
pour ses propriétés médicales
et minéralogiques.

**banque
cantonale
vaudoise**

Ouverte à tous - Au service de chacun
40 succursales, agences et bureaux

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

CHARABIA

Qu'on me comprenne ! Loin de moi l'idée d'exiger, des jeunes instituteurs, un langage académique qui en ferait des orateurs et qui les isolerait de la classe... Loin de moi l'idée de proscrire une langue chaleureuse et familière qui crée le contact !

Mais, en ce siècle où le téléphone a remplacé la carte postale et la lettre ; où, pour réussir dans la vie, l'élocution compte davantage que l'orthographe, il faut que les enfants s'expriment correctement et que les maîtres, eux aussi, veillent à leur élocution. Comment voulez-vous que les écoliers, qui procèdent par imitation, aient un langage correct quand celui de leur maître est relâché ?

Si certains stagiaires échappent à ma critique, d'autres s'expriment à l'école comme ils parlent dans la rue. C'est dû tout d'abord, je pense, à leur milieu familial et social et ensuite au fait que, ni à l'école primaire, ni au cours de leurs études, ils n'ont été assez rendus attentifs à leurs fautes. Certes, ils ont donné des « conférences littéraires » d'une tenue remarquable, mais à cela s'est borné leur effort verbal.

Vous croyez que j'exagère... indépendamment de l'anonyme « on », du « me » « envahissant », du verbe passe-partout « mettre », déjà stigmatisés dans *La main à la pâte*, il est deux verbes protégés, dont je m'occuperai un jour : marquer et faire !

Pauvreté (de langage) n'est pas vice. Où ça devient grave, c'est quand la langue est vicieuse. Mes notes d'inspection m'en apportent d'affligeants exemples :

- Altération de la forme négative : « Tu peux pas », de la forme interrogative : « Pourquoi tu pleures ? », redoublement du pronom personnel : « Eric y veut... », contraction et abus du il y a : « Y a Fernand qu'a pas pu » ; les « hein » ! les « qué » (à Neuchâtel !), voilà la monnaie courante...
- C'est extraordinaire le nombre de tas, de bouts, de petit peu, de tout le monde que je recense au cours de quelques leçons : « un tas d'animaux », « un bout de dictée », « tout le monde écoute maintenant, on veut travailler un petit peu ».
- L'auxiliaire vouloir, comme on vient de le voir, est donc en vogue : « on veut faire, on veut marquer, on veut mettre ».
- Les germanismes, bêtes noires des puristes romands, ne manquent pas. Ils ne constituent toutefois qu'une faible partie de nos barbarismes scolaires : « on va contre le sud » ; « tu te dépêches avec ton travail » ; « ça veut aller » ; « si sur Chasseron il y aurait » ; « j'attends sur toi ».
- Et, pour justifier le titre du présent article, je dois déplorer parfois un véritable charabia, indigne du maître d'école : « comment c'qu'on », « comment t'as », « c'est pour pas qu'y reste », « y en a qui », « combien qu't'as ? », « c'te cube », « c'est où s'qu'y a des rochers », « où c'est qu't'es ? », « c'est pourquoi que... » « à quoi s'qui servent... ».

A. Ischer.

Thème proposé aux recrues de Bière : août 1962.

Travail d'un jeune instituteur vaudois.

Une cloche sonne. Un cœur bat. Des bruits dans la cour, des rires dans la cour, des cris dans la cour. Une cloche sonne, et un cœur bat plus vite. Des bruits dans l'escalier, des rires dans l'escalier, des cris dans l'escalier.

Plus de cloche, plus de bruit, plus de rire, plus de cri.

Un mur, une porte, de chaque côté : L'INCONNU.

Un cœur, le mien, mon cœur rempli d'un amour à répartir entre 20 enfants, va-t-il éclater ce cœur, va-t-il éclater et crever juste avant de toucher au but ? Tiens bon mon vieux, tu es heureux, trois ! deux ! un ! Souris visage, corps tiens-toi droit, tu dois faire bonne impression !

Porte, cloison étanche, ouvre-toi, débite ton flot, et il sera dense ce flot ; on est si heureux de l'autre côté du mur, mais on est timide aussi. Est-ce la poignée qui me fixe ainsi ?

La digue se rompt, lentement, lentement et vingt sourires en surgissent tout à coup, vingt cœurs ouverts, tendres, merveilleux. Mais, mais... Sont-ils heureux ?

Perdras-tu la partie à vingt contre un ? Non, lance-toi, sème, répands ton bonheur et ton amour, oublie toutes les théories et les statistiques, oublie la pédagogie et la psychologie !

Tu sens comment tu dois agir. Tu l'as maintenant ta pâte à pétrir et à modeler.

Mon cœur bat, encore plus heureux.

L'ÉCOLE SUISSE DE NAPLES

cherche un

maître

ou une

maîtresse

du degré primaire supérieur ou secondaire pour l'enseignement du français.

Les candidats de langue maternelle française devraient posséder quelques connaissances de la langue italienne et pouvoir se mettre à la disposition de l'école pour une durée de plusieurs années.

Le secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26 à Berne, donnera des renseignements supplémentaires sur demande écrite.

Les offres de service doivent être envoyées à cette même adresse et accompagnées d'un curriculum vitae, d'une photo, de copies ou photocopies des certificats et diplômes, ainsi que d'une liste de références.

L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE DE BERNE

met au concours le poste de

directeur

Conditions : licence ou titre équivalent : formation pédagogique ; expérience de l'enseignement ; aptitude à diriger un établissement comptant des classes primaires et secondaires (classiques et modernes).

Traitement : selon entente (caisse de pensions du corps enseignant bernois).

Entrée en fonction : date à convenir.

Prière d'adresser les offres, avec curriculum vitae et références, avant le 22 septembre à **M. Edgar Ducret, président du Conseil de fondation, Bremgarten (Berne).**

L'Ecole suisse de BOGOTA met au concours :

Trois postes de maîtres primaires

La langue d'enseignement est le français.

Entrées en service : février 1963.

Les maîtres ayant déjà une expérience de l'enseignement auront la préférence.

Contrat de 3 à 4 ans au minimum.

Le secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26 à Berne, donnera des renseignements détaillés sur demande écrite.

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae, de copies des diplômes et certificats, d'une photo et d'une liste de références.

L'Ecole suisse de BOGOTA met au concours :

Deux postes de maîtres secondaires ou primaires supérieurs

pour : 1. le français
2. les mathématiques

la langue d'enseignement est le français. Contrat de 3 à 4 ans au minimum.

Le secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26 à Berne, donnera des renseignements détaillés sur demande écrite.

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae, de copies des diplômes et certificats, d'une photo et d'une liste de références.

LE DESSIN

Edition romande de ZEICHNEN UND GESTALTEN
organe de la SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE DESSIN

Rédacteur: C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 NYON

Troisième année

4

Le crayon de couleur moyen d'expression picturale, au degré supérieur

Le crayon de couleur peut s'employer comme le crayon ordinaire, uniquement pour tracer les contours d'un objet: c'est la façon dont l'utilisent au début les élèves. Mon but, par contre, est de leur apprendre à ne pas se contenter de cette représentation linéaire et de leur faire mettre l'accent sur la **tache de couleur**. (Malheureusement, les reproductions en noir et blanc ne peuvent illustrer ceci que de manière très approximative.)

Mosaïque en échiquier

Consigne

Poser 4 rangées de 4 carrés, comprenant 1-2 blancs, 4 jaunes, 7-8 rouges et bleus, 3 violets; les ordonner autant que possible en groupes rythmés.

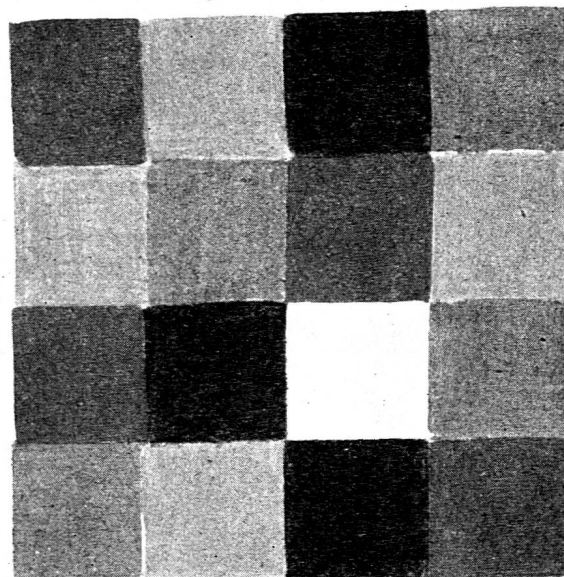
Explications du maître

Jaune = couleur la plus claire; violet = couleur la plus sombre; équilibre des valeurs; blanc = « couleur » claire; opposition des clairs et des foncés = contraste; explication des groupes rythmés.

Illustration

Répartition équilibrée des éléments donnés selon le rythme:

a b c d	a = rouge
b d a b	b = jaune
a c e d	c = violet
d b c a	d = bleu clair
	e = blanc



Format A5 — 2 heures — Fille de 13 ans.

Exercices de mélanges

Consignes

a) dessiner un anneau carré formé de 12 petits carrés; poser au bon endroit le rouge, le jaune, le bleu; trouver par mélange les tons intermédiaires.

b) poser, l'une en dessous de l'autre, par paires, les nuances claire et foncée de quelques teintes.

c) trouver les tons intermédiaires entre l'orange foncé, le rouge et le violet sombre.

d) trouver 3 nuances claires d'une couleur et 3 nuances sombres de la même, à son choix.

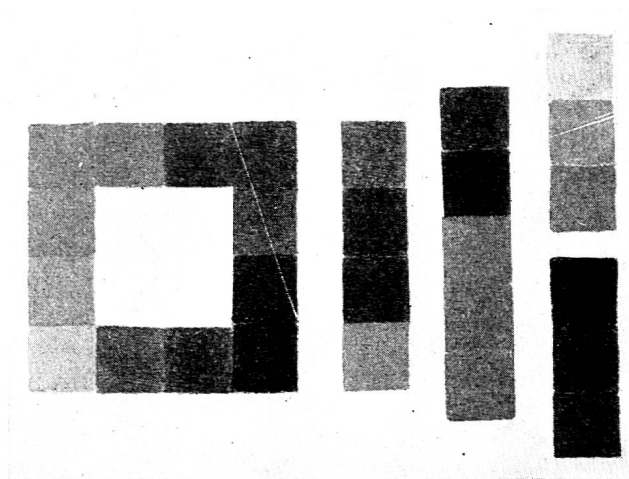
e) répartir ces exercices dans la disposition la plus favorable, sur une feuille A4.

Explications du maître

Fixer les dimensions. Expliquer la « rose » de 12 couleurs. Montrer comment l'on pose les couleurs et comment on les mélange pour obtenir les tons intermédiaires.

Illustration

Format A4 — 3 heures — Fille de 13 ans.



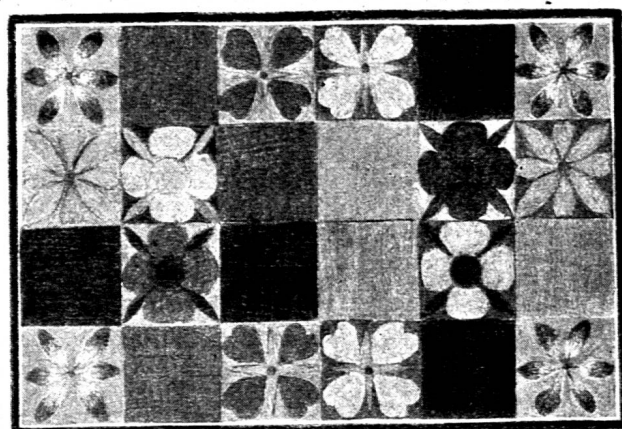
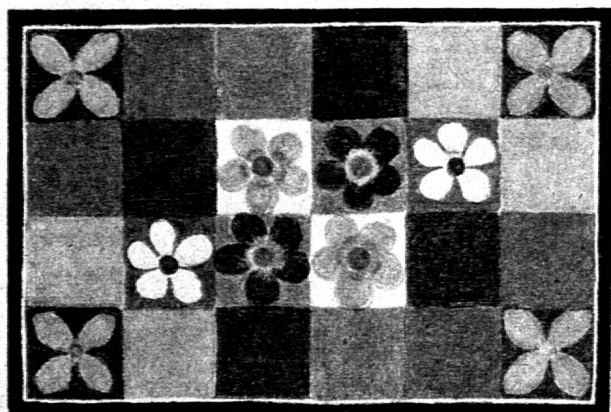
La nature du crayon de couleur requiert une technique bien précise et il importe de toujours montrer de nouveau comment obtenir différents effets : par exemple, laisser transparaître le papier ou, au contraire, en surchargeant la couleur, obtenir une surface bien couvrante. Chaque degré de l'enseignement a ses exigences propres, mais il ne s'agira pas de discuter ici de virtuosité technique, le programme présenté n'ayant d'autre but que de rendre mes élèves du degré supérieur une fois de plus attentifs à la couleur et de leur rappeler son importance.

L'observation du développement de l'expression artistique de l'enfant nous montre avant tout que l'adolescent change d'attitude en face de la couleur, que ses capacités d'en tirer parti se détériorent peu à peu. Cette évolution, qui ne se fait pas de manière continue mais par à-coups, ne peut ni ne doit être ignorée. La personnalité de l'adolescent acquiert une structure nouvelle : le monde de l'enfance, avec sa perception tout intuitive des couleurs, fait place à une nouvelle vision, à une nouvelle connaissance du monde, influencée par une conception intellectuelle de la couleur. C'est pourquoi il est nécessaire, dans les classes supérieures, de permettre à l'élève d'expérimenter toutes les sortes d'expressions possibles, et ainsi de l'aider à accéder à un univers dont la couleur soit partie intégrante.

Coffret à bijoux

Consignes

- exercice préliminaire : pétales de fleurs.
- second exercice préliminaire : fleurs à structure rayonnante.
- peindre sur le couvercle d'un coffret 24 carrés en trouvant un rythme de répartition pour les couleurs fondamentales et un mélange. Le blanc est aussi autorisé.



Explications du maître

Par étapes, au gré du développement des consignes ci-dessus.

Illustrations

Couleurs utilisées : rouge, bleu, violet, jaune, blanc.

Format A4 — 7 heures — Filles de 13 ans.

Semis de pois sur un fond coloré

Consigne

Dessiner une forme géométrique irrégulière, coupée en son milieu, de la grosseur de la main. Répartir sur cette surface des cercles de différentes grandeurs. Colorier ces surfaces en ayant soin de rechercher une grande richesse de contrastes clair/foncé. Emploi de 4 couleurs.

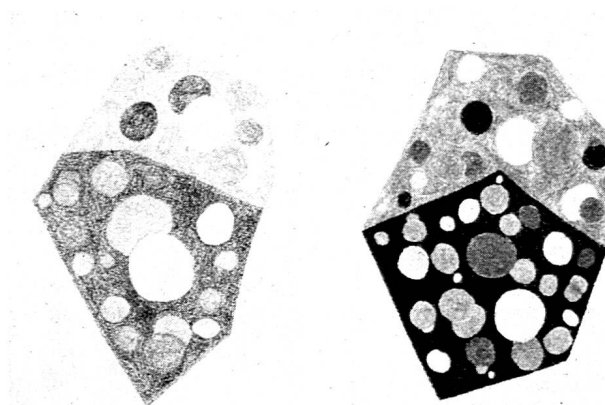
Explications du maître

Montrer les différentes valeurs prises par une couleur selon que celle-ci est plus ou moins couvrante. (Qu'est-ce qui est le plus plaisant ?) Montrer la tension créée par les contrastes grand/petit, clair/foncé, peu/beaucoup.

Illustrations

- surface : rouge/jaune ; pois : jaune/blanc, rouge/violet.
- surface : rouge/blanc bleuté ; pois : vert, jaune, blanc.

Format A4 — 4 heures — Filles de 13 ans.



Les conclusions de ce qui précède ont servi de fil conducteur à tout mon programme :

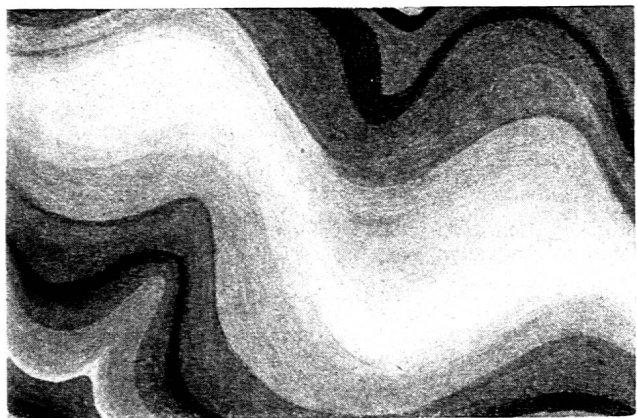
1. Le maître doit lui-même acquérir une maîtrise approfondie de la couleur, égale à celle qu'il possède des autres branches dont l'enseignement lui est confié. Sa propre attitude devant les lois des couleurs, les effets de leurs contrastes, leur force expressive, doit être positive et actuelle, tout en étant nourrie des expériences du passé. En un mot, il s'agit de bien connaître le problème afin de pouvoir exciter l'intérêt des élèves et de leur communiquer un certain enthousiasme. Il est toujours dommage de voir l'élan d'une classe ralenti par ses éléments les moins doués ou les moins intéressés par la couleur, car tous sont capables d'obtenir des résultats favorables dans ce domaine.

2. L'élève doit absolument se familiariser avec la rose de 12 couleurs, que l'on enrichira peu à peu de quelques tons rompus de manière à obtenir une gamme chromatique allant du blanc au noir. Sur cette base, le maître doit savoir faire un choix judicieux parmi les nombreuses teintes de crayons offertes sur le marché, en donnant la priorité aux trois couleurs fondamentales — rouge, bleu, jaune — et à leurs mélanges binaires — violet, vert, orange. La notion des nuances voisines

Vagues

Consigne

Dessiner librement des rythmes de vagues et colorier les espaces obtenus en utilisant la gamme chromatique du blanc au noir. Il est permis de combiner des couleurs couvrantes et des couleurs transparentes. Assortiment de 20 crayons.



Explications du maître

Explication de la gamme chromatique. Discussion sur le rythme.

Illustrations

- a) rouge violacé, rouge, orange, ocre, jaunes divers, blanc.
- b) brun noirâtre, carmins foncé et clair, orange, ocre, jaune.

Format A4 — 3 heures — Filles de 13 ans.

Tortue

Consigne

Après observation sur un modèle du rythme géométrique d'une carapace de tortue, la dessiner de mémoire. Créer un rythme coloré par contraste clair/foncé. Libre choix des couleurs.

Explications du maître

Faire observer et respecter le rythme. Corriger selon les explications.

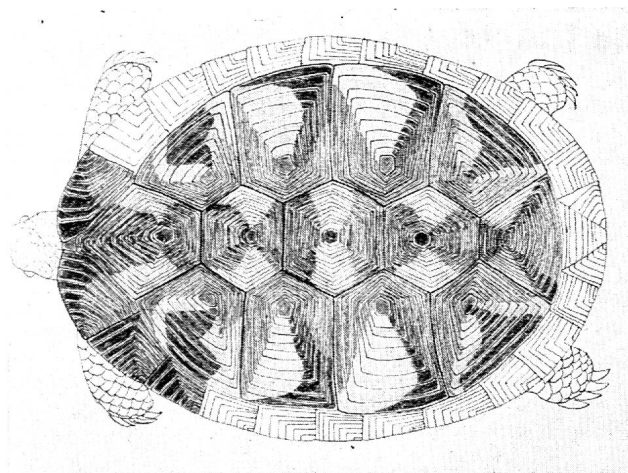
Illustration

Travail très concluant. Couleurs : bleus clair et foncé, noir, blanc.

Selon le conseil du maître, le rythme du dessin a été accentué à l'encre de Chine.

Format A4 — 8 heures — Fille de 13 ans.

Ce travail était trop difficile : seules les meilleures élèves ont obtenu un résultat satisfaisant.



Grenouille

Consigne

Colorier une grenouille guettant des libellules au milieu du feuillage. La plus grande partie du dessin exige des tonalités vertes et bleues. Accorder les autres couleurs à cette gamme.

Explications du maître

Décrire l'apparence de la grenouille et des libellules, leurs



attitudes. Modèles, photographies. Proportions et détails. Décrire la situation.

Illustrations

a) peinture à tendance expressionniste og ressortent les complémentaires jaune, rouge, brique.

b) peinture à tendance impressionniste utilisant les complémentaires jaunes et rouges.

Format A4 — 6 heures — Filles de 13 ans.

La marchande de ballons

Consigne

Une femme vend des ballons à la foire. Contraste entre les ballons multicolores et les vêtements plutôt ternes de la foule. Coloriage couvrant et transparent.

Explications du maître

a) description de la scène.

b) explication du contraste multicolore/terne.

c) indications concernant la dimension des ballons et la manière de les représenter.

Illustrations

Toutes les deux plutôt impressionnistes.

Format A4 — 6 heures — Filles de 13 ans.



doit devenir tout à fait familière aux élèves, et il est nécessaire de leur faire expérimenter, **pendant toute la durée du degré supérieur**, la recherche de ces nuances au moyen de mélanges, ainsi que celle des teintes éclaircies avec du blanc ou rompues avec du noir.

3. Ces travaux, exécutés par des élèves de 13 ans (première classe supérieure) mettent en évidence les effets de la couleur, et plus particulièrement ceux des contrastes suivants : clair/obscur, chaud/froid, uni/multicolore, couleur transparente/couleur couvrante ; et aussi gamme chromatique, influence réciproque de couleurs juxtaposées, problème des rythmes colorés. Au cours du travail, chaque fois que se présente un effet de profondeur, ou de complémentaires, ou tout autre, il faut amener l'élève à trouver lui-même une solution. La couleur est un élément de l'expression picturale dont la grammaire demande d'être exercée au même titre que toute autre grammaire. Celle des couleurs se renouvelle constamment, au gré des sujets, et les élèves trouvent en général une certaine joie à employer la couleur. Consciemment ou non, ils apprennent le langage de la couleur et apportent un esprit d'ordre dans leur monde coloré.

4. Cela ne signifie pas qu'il faille négliger les problèmes de rythme et de forme qui restent présents dans tout travail d'expression plastique ; selon les cas et selon les élèves, ils sont laissés plus ou moins à l'appréciation de ceux-ci (les légendes accompagnant les illustrations indiquent dans quelle mesure on les a dirigés sur ce point).

Pour terminer, quelques mots au sujet des résultats obtenus. Comme il serait agréable que tous les élèves atteignent un même niveau de développement ; mais ce n'est pas le cas : l'un s'exprime dans un langage pictural très proche de

Au cirque

Consigne

Représenter un numéro de dressage de chevaux au cirque. Chevaux blancs mouchetés de noir. Arène et gradins peints en tons chauds rouge/jaune. Accorder les autres couleurs utilisées avec celles qui ont été indiquées.

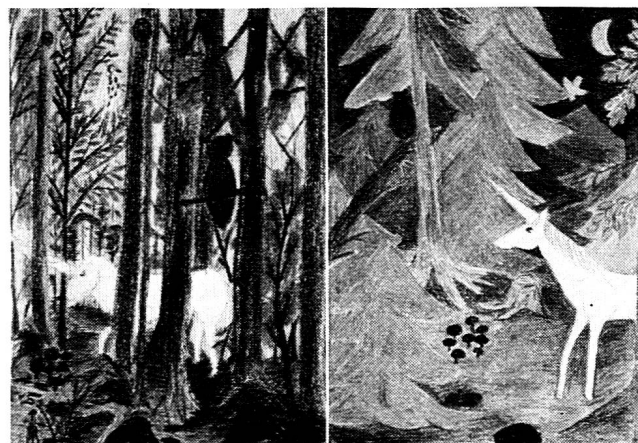
Explications du maître

Fixer les dimensions de l'arène sur la feuille. Décrire la scène. Répéter ce qui a déjà été enseigné à propos du voisinage des teintes, du contraste clair/foncé.

Illustration

Arène et gradins du premier plan : oranges, rouges, jaunes divers. Rideau : jaune/noir/violet. Mâts : bleu/violet. Bancs de l'arrière-plan : vert, bleu, violet (contraste des complémentaires). Spectateurs : partiellement contraste multicolore/terne.

Format A4 — 8 heures — Fille de 13 ans.



La licorne dans la forêt

Consigne

Dessiner une licorne dans une forêt ; colorier la scène.

Explications du maître

Parler de l'effet suggestif de l'usage de couleurs non « naturelles ». Exemple : « Paysage de forêt », par E.-L. Kirchner. Description de la licorne : ne pas la dessiner au tableau noir ! Exiger un coloriage couvrant. Gamme dominante : rouge/violet/bleu/vert, licorne blanche.

Illustrations

L'un plus impressionniste, l'autre plus expressionniste, ces deux travaux utilisent uniquement les couleurs proposées.

Format A4 — 6 heures — Fille et garçon de 13 ans.

celui de la petite enfance, l'autre adopte déjà une attitude impressionniste, ou même tente de se libérer de l'adolescence pour atteindre à l'expression de l'adulte qui se manifeste par son besoin de ressemblance et de construction. Les mêmes cas, les mêmes tendances, se retrouvent dans chaque classe. C'est la raison de la grande variété de sujets proposés dans ce programme — qui pourrait être découpé en étapes bien définies ou, selon les besoins, approfondi sur certains points. Les sujets qui n'ont pas été abordés dans cette première année sont plus appropriés à l'âge de 14 ou 15 ans où ils sont intentionnellement repris comme révision et complément de ce qui a été fait au début.

6. Ces exercices, en ce qui concerne la technique du crayon de couleur qui exige des formes bien coloriées et des couleurs bien posées, me paraissent former un programme adapté à l'âge et aux capacités des élèves des classes supérieures. Car l'élève qui aura ainsi abordé franchement les problèmes fondamentaux de la couleur ne se laissera plus aller à de non-chalants gribouillages.

Willy KOBELT

Maître de classe supérieure (Sekundarlehrer)
Rapperswil (SG).

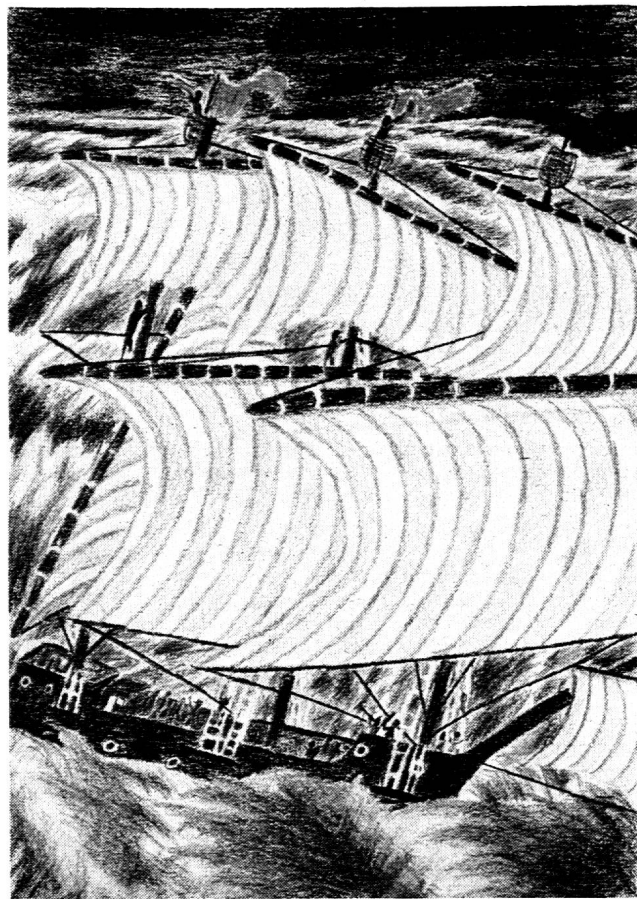
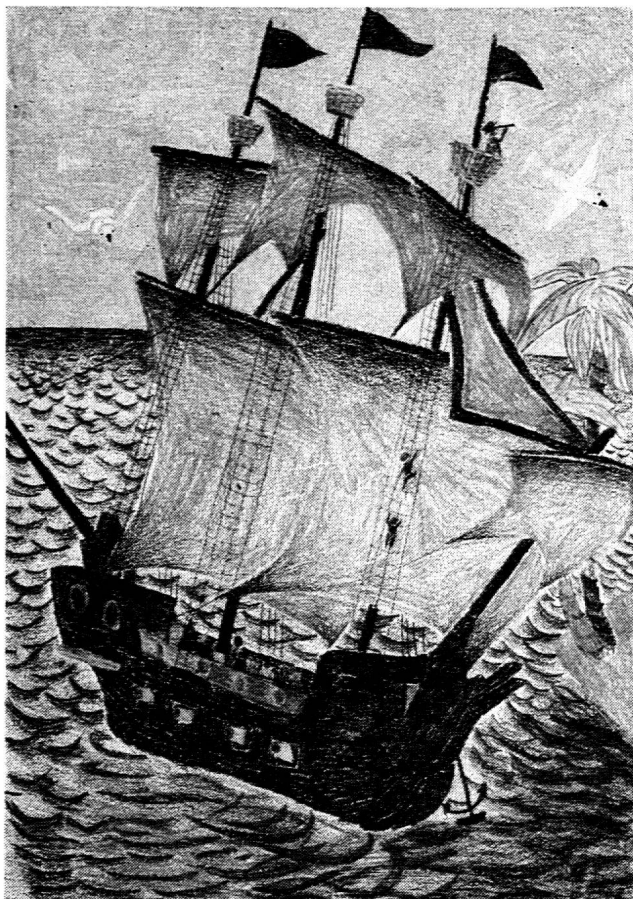
La caravelle

Consignes

- esquisser une caravelle, d'après un modèle réduit.
- composer un paysage de haute mer et mettre en couleurs.

Explications du maître

- conseils usuels pour l'esquisse.



b) attirer l'attention sur le rythme des vagues, différent selon que la mer est peu ou fortement agitée.

c) libre choix des couleurs, éventuellement en interdire l'une ou l'autre. Rappeler l'effet des couleurs non « naturelles ».

Illustrations

a) eau : bleu violacé/bleu vert. Bateau : rouge. Voiles : jaune/brun. Pavillon : bleu foncé. Ciel : bleu clair.

b) eau : blanc, vert, bleu, violet. Mâts : brun. Voiles : blanc, vert transparent. Pavillon : jaune.

Formats A3 — 8 heures — Garçons de 13 ans.

Branche dans une bouteille

Remarque

Les écolières, qui avaient exécuté la plupart des exercices ci-dessus viennent d'atteindre 14 ans ; elles ont, entre temps, étudié d'autres techniques.

Consigne

Travail d'automne aux crayons de couleurs. Branche dans un récipient en verre. Fond : rectangles de carton teintés. Composer la nature morte.

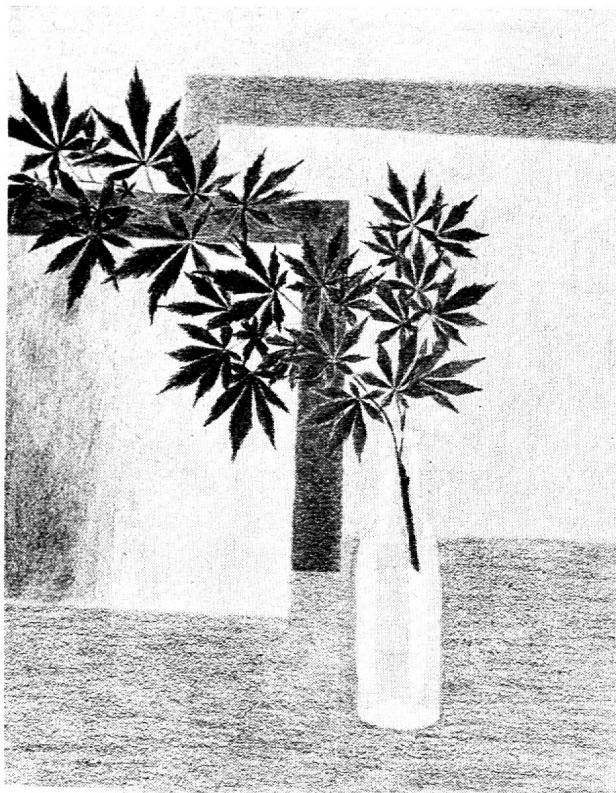
Explications du maître

Contraste entre couleurs couvrantes et transparentes. Problème des couleurs vues à travers une matière transparente. Influence du rouge éclatant sur les couleurs voisines.

Illustration

Rameau d'érable : rouge/jaune. Fond : bleu/vert.

Format A3 — 8 heures — Fille de 14 ans.



Outils

Consigne

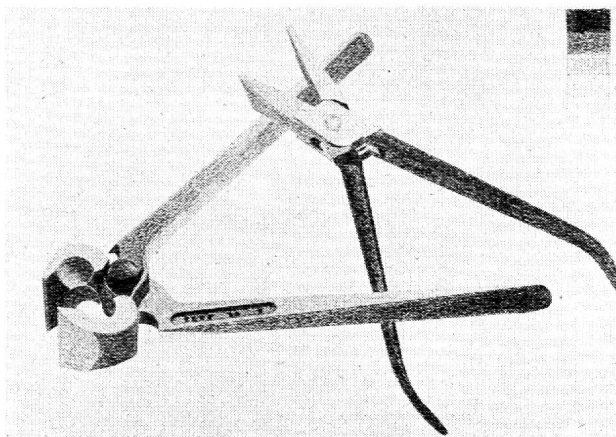
Dessiner les outils d'après nature. En exprimer les différentes surfaces par une gradation de tons bleus. Contraste de couleur couvrante et de couleur transparente.

Explications du maître

Analyse des formes. Correction du dessin.

Illustration

Format A4 — 4 heures — Garçon de 14 ans.



BIBLIOGRAPHIE

Memento orthographique, par Claude Bois. Ed. Payot, Lausanne. 14,8 × 21 cm. 180 pages. Couverture illustrée. Prix : 5,50 Fr.

Majuscules, minuscules, accents et ponctuation ; rappel grammatical : noms, genre et nombre ; articles, adjectifs, pronoms, verbes ; invariables ; plus de 350 homonymes ; initiales et préfixes, finales ; familles de mots ; cas divers ; plus un index alphabétique imprimé sur feuilles vertes, toutes données facilitant la recherche du cas troublant.

C'est là un ouvrage utile à quiconque. Remarquablement présenté — tous les points susceptibles d'erreur sont imprimés en rouge, ou sous cadres — ce livre mérite la louange. Il est simple et sans équivalent pratique. Il est le résultat d'un labeur exemplaire. Aussi ne puis-je que le recommander hautement.

A. C.

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



CHEMIN DE FER

Lausanne - Echallens - Bercher



Nombreuses promenades
dans la riante campagne vaudoise
Conditions spéciales pour voyages en groupe
Billets du dimanche toute l'année

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

La Pouponnière

LAUSANNE, av. Beaumont 48

Tél. 22 48 58

Ecole cantonale de puériculture placée sous le contrôle de l'Etat.

Forme :

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile.

Age d'admission : 19 ans.

Travail assuré par le bureau de placement

H M I, à Lausanne.

Entrée : avril et octobre.

Renseignements et prospectus à disposition.

HOTEL - PENSION - RESTAURANT

Les Cheseaux sur St-Cergue

Place de jeux - Parc autos - Pique-nique

Près départ pour La Barillette

Mme N. Vanni

Tél. (022) 9 96 8

CHAUMONT

à 30 minutes de Neuchâtel par funiculaire ou
15 minutes en auto

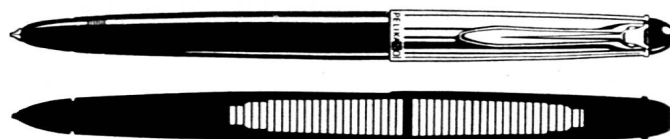
Hôtel Chaumont et Golf

Menus soignés — Service à la carte

Au bar : ses quick lunches — 70 lits

Tél. (038) 7 59 71 (72)

A. BOIVIN



Pelikano

le stylo à cartouche
pour écoliers idéal avec
cartouche de rechange
améliore l'écriture -
facilite l'enseignement.

pas d'encrier

pas de pâte

pas de doigts tachés



Fr. 10.90

Les cartouches sont remplies d'encre Pelikan 4001 dans la nuance gaie bleu-royal.
Avec une seule cartouche, on peut écrire plus d'un cahier.